

Conférence téléphonique du 23 novembre 2020 les questions de **Solidaires Ccrf & scl**

Statistiques sur les cas de Covid et le recours en télétravail à la DGCCRF

Comme lors du premier confinement, les collègues en services déconcentrés ne sont pas identifiés comme personnels CCRF, ceci étant également valable pour les collègues en télétravail, et bien évidemment pour le nombre de jours qu'il leur est possible de télétravailler. Et nous sommes sûrs que ces décomptes ne sont même pas faits dans certaines structures.

Solidaires Ccrf & scl dénonce une fois de plus les réticences, pour ne pas dire l'obstruction, dans certaines directions pour permettre un recours large et massif au télétravail, à l'image de ce qui se fait en Centrale et dans les SCN.

TN148 MAA relative au Contrôle du respect de l'interdiction faite aux surfaces de vente supérieures à 400 m² de vendre des produits dits non-essentiels

Le décret n°2020-1331 du 2 novembre 2020 répond, nous disent la TN et le gouvernement, au souci d'équité vis-à-vis des petits commerces concernés par l'obligation de fermeture en instituant dans les surfaces de vente supérieures à 400 m² une obligation de fermeture « rayon par rayon » pour « éviter que les client·es flânent dans les rayons aussi ». Cette présentation amène plusieurs remarques :

- La concentration de la clientèle dans les grandes surfaces accélère la propagation, c'est ce que nous disent les professionnels de la santé.
- On ne voit pas en quoi ce texte protège les commerçant·es qui ont dû fermer, malgré les mesures mises en œuvre dans leurs établissements.
- Les grandes surfaces ont maintenu le système d'« Ask and Collect ». Ces grands groupes, de dimension nationale (et même internationale), parfois intégrés, n'ont pas respecté les règles nationales, connaissant les divergences des réponses de l'Administration au niveau local.
- Les professionnels sont parfois informés avant les agent·es.
- Il y a un problème harmonisation nationales « sanctions-suites » : les suites diffèrent selon l'attitude des préfet·es qui font ce qu'ils ou elles veulent !

Ceci renforce la décrédibilisation de notre administration vis-à-vis des professionnels, dont l'attitude reflète bien l'impuissance de la DGCCRF à leur égard, et qui auront fait ce que bon leur semble alors que le Président de la République devrait annoncer demain la réouverture des commerces : on aura fait travailler les collègues pour rien ! Cette TN s'est rajouté à ce qu'on faisait déjà. Pour certain·es collègues cela nécessite d'arrêter les dossiers en cours pour parcourir, d'urgence, les GMS et GSS du département.

Il est urgent de mettre fin au zèle accompagnant la mise en œuvre de TN qui ne répond qu'à des opérations de communication gouvernementale, et non au respect de la santé de toutes et tous !

TN 315 MAA - Graine de sésame

Solidaires vous avait saisi, par courrier du 6 novembre dernier, sur l'information des salarié·es des opérateurs lors du prélèvement d'échantillons : qu'en est-il ?

Par ailleurs, il apparait nécessaire d'harmoniser la saisie des prélèvements dans SORA.

Charte d'engagements de mise en avant des produits frais agricoles, aquatiques et des produits locaux

Cette charte valable pour une durée d'un an a été signée par les distributeurs en présence du Ministre de l'Agriculture. Le logo « *Engagement, provenance et fraîcheur : plus près de vous et de vos goûts* » devrait faire son apparition dans les rayons début 2021.

Et la DGCCRF dans tout ça ? C'est bien de loyauté de l'information des consommatrices et des consommateurs dont il est question !

Nomination à l'emploi d'Inspecteur·e Expert·e

Solidaires demande le passage des nominations en CAP pour cette dernière année où elles seront compétentes en matière de promotion. C'est donc un très mauvais signal que donne l'administration sur la gestion des promotions à partir de l'année prochaine.

SSA

Quelles nouvelles ?

RéponseConso

A l'occasion du conseil d'établissement de l'ENCCRF, une réunion a été annoncée début décembre : sous quel format, et quel est l'ordre du jour ?

Pour **Solidaires**, il est urgent d'agir pour alléger la charge de travail des collègues, en particulier des ex-CNA qui assurent la totalité des appels téléphoniques en plus du reste.